

# Lancement de l'édition 2024-2025 de l'appel à projets CNRST/CNR Italie

3543 fois



Dans le cadre de l'accord de coopération scientifique et technologique, conclu entre le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST, Maroc) et le Consiglio Nazionale delle Ricerche (CNR, Italie), un appel à propositions de projets de recherche conjoint est lancé pour l'édition 2024-2025.

Les projets seront retenus pour une durée de deux années (renouvelable éventuellement une fois) et obtiendront une dotation annuelle, versée par le CNRST à l'équipe marocaine du projet et par le CNR-Italie à l'équipe Italienne du projet.

Les entités marocaines désirant mener un projet de recherche conjointement avec un partenaire CNR-Italie en 2024-2025, sont invitées à soumettre leurs candidatures sur la plateforme électronique du CNRST via le lien [suivant](#).

La date limite de soumission des candidatures est le **06 juin 2023**.

Un exemplaire papier du projet accompagné de la page de signature, devra être remis au Service Coopération et Partenariat du CNRST. Cet exemplaire papier peut être déposé au bureau d'ordre du CNRST ou adressé par voie postale à l'adresse suivante :

***Service Coopération et Partenariat***

***Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique***

***Angle Av. des FAR & Av. Allal El Fassi***

***BP 8027 NU10102 Rabat (Maroc)***

Pour la partie marocaine, un projet n'est éligible que s'il est soumis par :

- Une université publique ;
- Ou un établissement public d'enseignement supérieur ne relevant pas d'une université ;
- Ou un établissement public de recherche ;
- Ou une université / établissement créé dans le cadre de partenariat Public Privé ;
- Ou une université / établissement privé reconnu par l'État.

Le partenaire Italien, appartenant obligatoirement au CNR-Italien ou à une institution qui lui est affiliée, devra présenter le même projet en ligne auprès du CNR en suivant la procédure du CNR-Italie.

Les projets déposés seront évalués conjointement par les experts affiliés au CNRST et les experts du CNRi.

Pour la partie marocaine, un contrat tripartite est signé pour tout projet retenu, entre le chef du projet marocain, le Président de l'Université dont il relève et le CNRST. La dotation octroyée est versée en 2 tranches de 25 000 MAD chacune. Le versement de la deuxième tranche est conditionné par la remise au CNRST par le coordonnateur Marocain d'un bilan scientifique et financier. Un bilan final est demandé à l'issue des 2 années du projet

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au :

***Service Coopération et Partenariat***

***CNRST***

***Tél : (212) (0) 5.37.56.98.20***

***Fax : (212) (0) 5.37.56.98.11***

**Adresses mail: [cooperation@cnrst.ma](mailto:cooperation@cnrst.ma)**

[Télécharger la page de signature.](#)

---